



4 rue Danielle Casanova
36100 ISSOUDUN
02 54 21 38 73
tourisme@ose-loisirs.fr

Tourisme & Séjours

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE VOYAGES EN FRANCE

Le contrat de voyage est soumis aux conditions générales de vente des agents de voyage

Programme : Le programme détaillé des prestations et de l'itinéraire est joint en annexe et fait partie intégrante du présent contrat. Il doit être paraphé et signé avec « bon pour accord » par les deux parties et signifie acceptation par le client.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa 14 d l'article R211.6 des CGV des agents de voyages, le client peut résilier le présent contrat et obtenir le remboursement sans pénalités des sommes versées.

Formalités sanitaires et administratives :

Santé :

Aptitude au voyage : Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, Objectif Sport Évasion se réserve la possibilité de refuser toute inscription, voire toute participation qui lui paraîtra non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens, la garantie de la compagnie d'assurance n'étant pas acquise s'il s'avérait que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettrait pas un tel voyage.

Pièce d'identité :

Ces formalités s'adressent uniquement aux ressortissants français. L'accomplissement de ces formalités et la vérification de validité des documents demandés incombent à chaque participant. (Infos sur le site www.diplomatie.gouv.fr) Objectif Sport Évasion ne pourra être déclarée responsable de l'inobservation de ces formalités, de leur oubli ou de leur non-conformité entraînant l'interdiction de pénétrer sur le territoire étranger.

Modalités et échéancier de règlements :

Échéancier : - acompte de 30% à la réservation. - solde payable en plusieurs fois, **dernier versement 30 jours avant le départ.**

La réception de l'acompte confirmera la réservation. Le non-respect des conditions ci-dessus entraîne, sans mise en demeure préalable, la résiliation du présent contrat, ainsi que l'application des pénalités d'annulation prévues.

Le nombre de participants du voyage est l'un des éléments déterminants dans l'élaboration du devis.

Par conséquent, dans le cas où la base de réalisation serait différente de celle prévue lors du versement de l'acompte, Objectif Sport Évasion pourra réajuster le prix du voyage après en avoir avisé le client jusqu'à 30 jours avant le départ.

Assurances :

Les assurances doivent être souscrites lors de la signature du contrat.

Pour tout dossier pris en charge par l'assurance annulation :

-frais de visa non remboursés.

Assurance Multirisques confort ASSUREVER OUI / NON

J'ai bien pris connaissance des conditions générales et refuse la souscription de l'assurance en toute connaissance de cause.

Conditions d'annulation et modification du voyage :

Le remboursement des sommes versées interviendra dans les meilleurs délais, déduction faite des montants précisés ci-dessous qui feront l'objet d'une facture d'annulation.

Les participants ayant souscrit contrat d'assurance annulation doivent faire parvenir cette facture à la compagnie d'assurance, accompagnée des justificatifs de leur annulation.

Le montant de la prime d'assurance assistance/ rapatriement/ annulation/ bagages n'est pas remboursable.

Aucun remboursement ne peut intervenir si un participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur son programme.

Annulation partielle du groupe (jusqu'à 30% du nombre de participants initial) :

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés :

-A plus de 95 jours du départ : 25% de frais d'annulation par personne.

-De 94 à 60 jours du départ : 50% de frais d'annulation par personne.

-De 59 à 41 jours avant le départ : 75% de frais d'annulation par personne.

-A partir de 40 jours avant la date de départ : 100% de frais d'annulation par personne.

Annulation totale du groupe :

-A plus de 60 jours du départ : l'acompte de 30% versé, reste acquis à Objectif Sport Évasion.

-De 59 jours au départ : 100% de frais d'annulation.

Les frais de dossiers d'un montant de 50 € par personne sont retenus par Objectif Sport Évasion.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure (terrorisme, pandémie...), des événements climatiques ou naturels récurrents (mousson, cyclone, algues, méduses...) ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à 21 jours du départ et au-delà.

En cas d'annulation un avoir serait proposé au client lui offrant ainsi la possibilité de partir plus tard dans un délai d'un an à la date d'annulation.

OSE – 4 rue Danielle Casanova 36100 ISSOUDUN- ☎02 54 21 38 73 ✉tourisme@ose-loisirs.fr

EURL unipersonnelle au capital de 3000€- RCS Châteauroux 799.600.15000038

TVA intracommunautaire n°FR65799600150

Immatriculée au ROVS IM 036140001-RC Pro Gan-Garantie financière Groupama